

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ET DU BUREAU DE DEPOUILLEMENT

RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DES COLLEGES DES USAGERS

**RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DES COLLEGES DES
REPRESENTANTS DES PERSONNELS**

CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE

Scrutins du 11 avril 2023

- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 à L.719-3 et D.719-1 à D719-40 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-008 du 3 mars 2023 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-23-014 du 3 avril 2023 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-22-047 du 13 octobre 2022 portant sur la composition des conseils centraux de l'Université du Mans ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-22-026 du 20 mai 2022 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- VU** les résultats des tirages au sort effectués le lundi 3 avril 2023 et déterminant l'ordre d'affichage des candidatures pour ces scrutins du 11 avril 2023.

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1 - Candidatures déclarées recevables**

L'arrêté SAGJ-23-008 du 3 mars 2023, susvisé, portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023, avait fixé en son article 4.1 les lieux et heures d'ouverture des bureaux de vote comme suit :

- **Site du Mans**
- les personnels affectés sur le site du Mans, voteront au sein de leur composante de rattachement. Deux composantes sont concernées : l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines et l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion. Les lieux d'implantation des bureaux de vote sont arrêtés comme suit :

Composante de rattachement	Implantation du bureau de vote
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Salle E009-bâtiment enseignement
UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion	Hall du bâtiment GIDE (devant la cafétéria)

- les étudiants et stagiaires de la formation continue (ci-après désignés les usagers) inscrits au Mans voteront dans **leur composante de rattachement**. Cette dernière est déterminée en fonction du secteur ou du domaine de formation des usagers. Les lieux d'implantation des bureaux de vote sont arrêtés comme suit :

Secteurs ou domaines de formation	Composante de rattachement	Implantation du bureau de vote
Droit, Economie et Gestion	UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion	Hall du bâtiment GIDE (devant la cafétéria)
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (intégrant les formations spécifiques suivantes : Master enseignement- INSPE)	Salle E009-bâtiment enseignement
Sciences et Techniques	UFR Sciences et Techniques (intégrant les formations spécifiques suivies par les étudiants des IFSI)	Salle des conseils du bâtiment administration
Technologique	IUT du Mans ou ENSIM	IUT : Hall d'accueil, à côté de la cafétéria ENSIM : C08

Les bureaux de vote sur le site du Mans seront ouverts le **11 avril 2023 de 9h00 à 17h00 sans interruption.**

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

- les usagers inscrits sur le campus de Laval voteront dans leur composante de rattachement : IUT de Laval ou l'antenne de Laval de l'UFR Droit, Sciences-Economiques et de Gestion. Cette dernière est déterminée en fonction du secteur ou du domaine de formation des usagers et de leur lieu de formation. Les lieux d'implantation des bureaux de vote sont arrêtés comme suit :

Secteurs ou domaines de formation	Composante de rattachement	Implantation du bureau de vote
Droit, Economie et Gestion	Antenne de Laval de l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion	Bureau de la scolarité Rez de chaussée du bâtiment
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	Antenne de Laval de l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion <i>(intégrant les formations spécifiques suivantes : Master Enseignement-INSPE)</i>	Bureau de la scolarité Rez de chaussée du bâtiment
Sciences et Techniques	IUT de Laval <i>(intégrant les formations spécifiques suivies par les étudiants des IFE/IFMK, Doctorants en sciences et techniques)</i>	Bâtiment administratif Service scolarité
Technologique	IUT de Laval	Bâtiment administratif Service scolarité

Les bureaux de vote seront ouverts le **11 avril 2023 de 8h00 à 16h00 sans interruption.**

ARTICLE 2 - Composition des bureaux de vote

En application des dispositions de l'article 4.2 de l'arrêté SAGJ-23-008, la composition des bureaux de vote est arrêtée comme suit :

2.1 - Pour le site du Mans :

- **Bureau de vote : UFR Sciences et Techniques, Salle des conseils, bâtiment administratif**

Président du Bureau : Pierre-Louis PATAS D'ILLIERS, Directeur Général des Services

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none"> • Vanessa JORION • Florent CALVAYRAC • Zhor EL MANSOUR • Yolène LETERTRE • Violette AGAGAH • Myriam BADAWI • Corinne BADIER

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

- **Bureau de vote : UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion, Hall du bâtiment GIDE**

Président du Bureau : Pierre-Louis BOYER, Doyen de l'UFR Droit, Sciences Économiques et de Gestion

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Sandrine ROHÉE• Sandrine VUILLERMOZ• Laurence LAILLER• Laurence LANNAUD• Mélanie SAMPASIVAM• Amélia BLOT• Pauline MABILEAU• Stéphanie BOIN• Nadia GAUVIN• Aimée VAYER• Cathy TULLIFER• Sylvie MALHERBE• Mélina IDANEZ• Aurélie RENO• Stéphanie THOREAU• Fillipa CHEVRAIN• Anne THIEULENT

- **Bureau de vote : IUT du Mans, Hall d'accueil du bâtiment administratif de l'IUT (face à la cafétéria)**

Président du Bureau : Marc BRILLAND, Responsable administratif de l'IUT

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Laurence FRAPPIER• Justine DRUSCHKE• Christelle PORCHER• Sylvie TROCHERIE• Fatima FOFAN• Diana MOREL-VADILLO• Marylou MONGIN• Séverine MORILLON• Chantal CESSON• Corinne BEURAIN• Stéphanie GILLOT• Catherine GAULIER

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

- **Bureau de vote : UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Salle E009, bâtiment enseignement**

Président du Bureau : Reza MIR SAMII, Doyen de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Laurence CHABANEIX• Chantal CAYON• Guenaëlle AUFFRET• Anne-Sophie LAGARDE• Aurore BROSSARD• Corinne THOURE LEROY• Charlotte CORRE• Nathalie BRUN• Virginie LEFEBVRE• Nadine BADIN• Valérie CABARET• Fabienne BLIN

- **Bureau de vote : ENSIM, Salle C08**

Président du Bureau : Christine DALIBARD, Responsable administrative de l'ENSIM

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Stéphanie CHENUAU• Maryline SEAN• Julien NICOLAS• Magali GARDET• Samy GRACIA• Mélanie COSNARD• Khedidja LE BAIL• Mathieu SECAIL• Léonor BEAUDOIN• Nicolas BOISSE• Safia DJEDOU• Félix FOUCART• Nathalie LE GOUIC• Ophélie GUILLER

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

2.1 - Pour le site de Laval :

- **Bureau de vote : IUT de Laval, Bâtiment administratif, service scolarité**

Président du Bureau : Yvon JEHANNO, Responsable administratif de l'IUT Laval.

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Thierry AMIARD• Elisabeth DESBOURDES• Catherine MONGONDRY• Marie-Claude HELBERT• Isabelle MARTIN• Noëlle TROTTIER• Marie DE MEYNARD• Nathalie MARCHAND• Jean-Luc HOARAU• Anne-Laure TEXIER• Emmanuelle VEILLEPEAU• Isabelle LEHOUELLEUR• Muriel LEPRETTRE

- **Bureau de vote : Antenne de Laval de l'UFR Droit, Sciences économiques et de Gestion, Bureau de la scolarité, Rez-de-chaussée du bâtiment**

Président du Bureau : Aude DENIZOT, Professeur des universités

Assesseurs titulaires
<ul style="list-style-type: none">• Catherine BELLON• Christèle GIRAUD

ARTICLE 3- Composition du bureau de dépouillement

Il sera procédé non pas à un dépouillement par bureau de vote mais à un dépouillement global. Le bureau qui sera chargé de ce dépouillement sera installé au sein du Hall d'accueil, rez-de-chaussée, de la Maison de l'Université.

Président du Bureau : Pierre-Louis d'Illiers, Directeur Général des Services.

Assesseurs titulaires :

- Violaine DUMUR, personnel du service des affaires générales et juridiques,
- Carla FERNANDEZ, personnel du service des affaires générales et juridiques,
- Mathilde BOULGARIAN, personnel du service des affaires générales et juridiques.
- Blandine BRUYERE, personnel du service des affaires générales et juridiques,

Arrêté n°SAGJ-23-018

Portant sur la composition des bureaux de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des conseils centraux de l'Université du Mans - Scrutins du 11 avril 2023

Assesseurs titulaires :

- Vincent BLIN
- Aude CARTEREAU
- Valéry SXAY
- Marion DUPUY
- Samuel FOUCHET
- Candy HUBERT
- Geoffroy MARTIN
- Katia RIVIERE
- Manon VALLADE

ARTICLE 4 - Désignation de scrutateurs

Conformément à l'article 9.1 de l'arrêté SAGJ-23-008 susvisé, des scrutateurs seront désignés parmi les électeurs présents par les membres du bureau de vote pour participer aux opérations de dépouillement.

ARTICLE 5 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Élections 2023 - Conseils centraux » et affiché au sein de chaque composante de l'établissement à la diligence de leur responsable administratif.

Pascal LEROUX



Arrêté transmis au recteur le : 6/04/23

Publié le 6/04/23